



Consultations pré- budgétaires

Observations présentées au
Comité Permanent des Finances
en prévision de l'établissement du
budget de l'an 2000

Le 28 octobre 1999

Résumé

L'industrie des télécommunications sans fil a beaucoup contribué à la productivité de l'entreprise canadienne et des particuliers, en leur donnant accès aux télécommunications mobiles à peu de frais, à partir de n'importe quel endroit. Les télécommunications mobiles sont en fait devenues un facteur déterminant de la productivité de l'entreprise canadienne et de sa compétitivité sur la scène internationale.

L'ACTS croit, comme le gouvernement l'a indiqué dans le discours du Trône, qu'il faut continuer d'améliorer l'infrastructure de l'information au Canada pour favoriser la circulation des idées et les échanges commerciaux au moyen de réseaux informatisés, pour brancher les Canadiens sur l'autoroute de l'information et pour accélérer l'implantation du commerce électronique.

Les télécommunications sans fil deviendront l'élément le plus important de l'infrastructure mondiale de l'information. Pour maintenir la compétitivité du Canada, le gouvernement se doit de prendre les mesures voulues pour que le pays demeure un centre d'excellence dans le domaine des télécommunications sans fil. Nous indiquons ci-après dans leurs grandes lignes certaines des questions de première importance pour l'industrie du sans-fil dont il faudrait tenir compte au moment d'arrêter le prochain budget. L'adoption de mesures favorables sous ces rapports permettra à l'industrie de demeurer un centre mondial d'excellence.

Les télécommunications sans fil sont aussi un important moyen de mieux protéger le public. Il est donc très gratifiant de voir l'attention accordée dans le discours du Trône à promouvoir des collectivités plus sûres. Nous sommes d'accord avec le gouvernement que les Canadiens ont tout lieu d'être fiers d'avoir créé des collectivités où les citoyens se sentent en sécurité. L'industrie du sans-fil est elle-même fière de ses réalisations dans ce domaine.

Il vaut par ailleurs de souligner que, même si la demande de services phoniques continuera de croître, les véritables catalyseurs de la demande, en téléphonie mobile, seront la transmission de données, l'accès à *Internet* à partir d'appareils mobiles et le courrier électronique sans fil. Ces services apparaissent de plus en plus comme des éléments clés du commerce électronique.

Nous prenons bonne note du fait que le Premier ministre a mis tous les secteurs de l'économie au défi de travailler ensemble à procurer au Canada 5 % du marché mondial du commerce électronique d'ici 2003 et, ce faisant, à contribuer plus de 200 milliards de dollars à l'économie canadienne. L'industrie des télécommunications sans fil a déjà les éléments nécessaires pour atteindre cet objectif.

Les grands fabricants de téléphones mobiles produisent déjà des appareils «prêts pour l'usage», qui permettront aux Canadiens de parcourir le cyberespace, d'acheter des billets d'avion, d'effectuer des opérations bancaires et d'exécuter d'autres transactions commerciales par voie électronique pendant qu'ils sont en déplacement. Les télécommunicateurs sans fil canadiens ont élaboré des services destinés à satisfaire le désir des Canadiens d'avoir accès à *Internet* n'importe où n'importe quand, et l'ACTS est heureuse de rapporter que la réaction du marché à ces nouvelles offres a dépassé toutes les attentes, au dire de ses membres.

**déaux subventionnant la recherche dans les
universités. L'Association trouve encourageante l'intention**

**droits que supporte l'industrie des
télécommunications sans fil. La facture d'impôt des
télécommunicateurs sans fil approchant aujourd'hui le montant total
-ci versent à leurs employés, nous
croyons la charge des impôts et droits perçus de ces entreprises à
la fois excessive et incompatible avec les mesures fédérales et
provinciales visant à réduire les impôts et à bâtir une économie
vigoureuse pour le XXI^e siècle.**

Internet à large bande : on assiste, dans le monde entier, à une véritable

— deviendront l'élément le plus important de l'infrastructure mondiale de l'information. Pour maintenir la compétitivité du Canada, le gouvernement se doit de prendre les mesures voulues pour que le pays demeure un centre d'excellence dans le domaine des télécommunications sans fil.

Le sans-fil est aussi un important moyen de mieux protéger le public. Il est donc très gratifiant de voir l'attention accordée dans le discours du Trône à promouvoir des collectivités plus sûres. Nous sommes d'accord avec le gouvernement que les Canadiens ont tout lieu d'être fiers d'avoir créé des collectivités où les citoyens se sentent en sécurité. L'industrie du sans-fil est elle-même fière de ses réalisations dans ce domaine. Ses membres ont entrepris divers projets visant à assurer la sécurité des collectivités. Ainsi, le programme «SupportLink» institué en 1998 par Ericsson et Rogers Cantel met à la disposition des personnes très exposées à la violence f agressions sexuelles un téléphone sans fil leur permettant d'appeler du secours d'une pression du doigt sur une touche. D'autres projets prévoient la distribution d'appareils mobiles gratuits aux collectivités pour les besoins de programmes de surveillance de quartier. D'autres encore permettent aux utilisateurs du sans-fil d'appeler la police sans frais pour rapporter les conducteurs en état d'ébriété.

Les utilisateurs du sans-fil peuvent en outre faire le 9-1-1 sans frais. Malheureusement, cette possibilité risque bientôt de leur être enlevée, car de nouveaux droits à l'appui des compagnies de téléphone traditionnelles seront, selon toutes prévisions, imposés aux télécommunicateurs sans fil cet automne, et leur coût devra être transféré aux clients.

Les télécommunications sans fil sont *l'unique* moyen de communication dans bien des régions du monde et, si elles ne sont pas aussi répandues ici que dans beaucoup d'autres pays, ce n'est certes pas en raison de leur prix, de leur qualité ni du

rayonnement assuré : en fait, l'industrie canadienne ouvre la marche dans ces trois domaines.

Les télécommunicateurs sans fil emploient plus de 13 000 Canadiens pour exploiter leurs réseaux d'avant-garde, et les fournisseurs des produits et services qu'ils utilisent procurent de l'emploi à 12 000 autres personnes. La grande majorité de ces 25 000 postes exigent un personnel hautement qualifié.

La tarification des services sans fil canadiens est la plus concurrentielle qui soit, et on voit sans cesse apparaître des forfaits au concept inédit. Selon une étude faite récemment par The Yankee Group, alors que les tarifs du sans-fil dans le monde ont connu une baisse moyenne de 38 %, les tarifs en vigueur au Canada ont diminué de 180 %.

L'Union internationale des télécommunications (UIT) prévoit qu'il y aura très probablement dès 2007 plus d'utilisateurs du sans-fil dans le monde que d'abonnés du téléphone traditionnel.

Dans l'ensemble, l'industrie a été un énorme succès pour le Canada. Notre clientèle a augmenté de plus de 20 % par année ces quatre dernières années. D'après un rapport d'International Data Corp. (Canada) Ltd. (IDC), la baisse des prix se poursuivant et de nouveaux services comme le courrier électronique sans fil gagnant la faveur du marché, plus de la moitié des Canadiens auront un téléphone mobile d'ici quatre ans. IDC s'attend en fait que le marché canadien de la téléphonie mobile passe de 6,7 millions d'utilisateurs en 1999 à 16,6 millions en 2003.

Il vaut par ailleurs de souligner que, même si la demande de services phoniques continuera de croître, les véritables catalyseurs de la demande, en téléphonie mobile, seront la transmission de données, l'accès à *Internet* à partir d'appareils mobiles et le courrier électronique sans fil. Ces services apparaissent de plus en plus comme des éléments clés du commerce électronique.

Nous prenons bonne note du fait que le Premier ministre a mis tous les secteurs de l'économie au défi de travailler ensemble à procurer au Canada 5 % du marché mondial du commerce électronique d'ici 2003 et, ce faisant, à contribuer plus de 200 milliards de dollars à l'économie canadienne. L'industrie des télécommunications sans fil a déjà commencé à fournir les outils nécessaires pour atteindre cet objectif.

Les grands fabricants de téléphones mobiles produisent déjà des appareils «prêts pour *Internet*», qui permettront aux Canadiens de parcourir le cyberspace, d'acheter des billets d'avion, d'effectuer des opérations bancaires et d'exécuter d'autres transactions commerciales par voie électronique pendant qu'ils sont en déplacement. Les télécommunicateurs sans fil canadiens ont élaboré des services destinés à satisfaire le désir des Canadiens d'avoir accès à *Internet* n'importe où n'importe quand.

Clearnet, par exemple, a commercialisé en juin dernier un appareil «prêt pour *Internet*», qui, branché sur un ordinateur ou un assistant numérique personnel, permet d'avoir *Internet*. Le service *LibreContact* numérique de Bell Mobilité et le service *FidoData* de Microcell sont d'autres solutions offertes par les membres de l'ACTS dans ce domaine. Il ne faudrait pas oublier non plus la popularité croissante des services de

livraison automatique sans fil de courrier électronique dérivés du téléavertissement
es de messages courts. Au début de l'année, Rogers
Cantel et Research In Motion (RIM), petit fabricant de modems sans fil établi à Waterloo
en Ontario, ont mis en marché un service de courrier électronique intégral conjuguant le
onnées par paquets de Cantel à un ordinateur inédit de RIM,
qui a la taille d'un téléavertisseur.

L'ACTS est heureuse de rapporter que la réaction du marché à ces nouvelles offres a
dépasse toutes les attentes, au dire de ses membres.

On peut, à juste titre, soutenir qu'une bonne part du succès du sans-fil tient à sa
simplicité. Les télécommunicateurs sans fil canadiens ont redéfini la zone d'appels
locaux et innové les concepts du service sans contrat et du service prépayé, la
itinérance mondiale et le régime à tarif unique couvrant
l'Amérique du Nord entière et même certains pays d'outre-mer, tout cela dans un milieu
qu'Industrie Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications
canadiennes (CRTC) ont toujours dit devoir être piloté par les forces du marché plutôt
qu'assujetti à une réglementation excessive.

Pourtant, en dépit de ces réussites, d'un essor vigoureux et d'innovations constantes,
l'industrie des télécommunications sans fil a, dans l'ensemble, perdu plus d'un milliard
de dollars en 1998.

Certes, elle n'est pas la seule à faire face aux transformations profondes qu'engendrent
la mondialisation de la concurrence et l'évolution de la technique. Toutefois, beaucoup
des frais qu'elle doit supporter, tels les impôts et taxes, les droits de licence et le coût de
la réglementation, échappent à son contrôle. Les membres de l'ACTS versent plus de
130 millions de dollars par année au fonds des recettes générales du gouvernement,
sous forme de droits de licence.

Même si le gouvernement croit fermement procéder à la déréglementation, l'intervention
des organismes de réglementation sur un marché dynamique continue d'empêcher les
politiques visant les divers secteurs de l'industrie des télécommunications, et de la
technologie de l'information en général.

De l'avis de l'ACTS, trois questions méritent une attention particulière au moment
:

- les impôts, taxes et autres droits que le gouvernement perçoit de l'industrie;
- l'accès à une main-d'œuvre instruite et hautement qualifiée;
- les moyens de garder au Canada la main-d'œuvre qualifiée qui y est formée.

Impôts, taxes et droits et recouvrement des coûts

L'ACTS représente une industrie, en grande partie non réglementée, dont le chiffre
d'affaires est de l'ordre de plusieurs milliards de dollars. Or, la réussite même de cette
industrie semble, de bien des façons, présenter un attrait irrésistible pour les différents
ordres de gouvernement, qui songent maintenant à imposer de nouvelles taxes et
obligations réglementaires aux télécommunicateurs sans fil.

en 1996-1997, qui se chiffraient à 1,67 milliard de dollars, pourraient faire

baisser le produit intérieur brut de 1,37 milliard de dollars, causer la disparition de près de 23 000 emplois et, tout compte fait, ne rapporter à l'administration fédérale que 230 millions de dollars de plus.

Donnant suite à l'étude susmentionnée, M. Marcel Massé, alors président du Conseil du Trésor, a indiqué dans une lettre envoyée à la Coalition le 5 février que le gouvernement procéderait, sous la direction de son ministère, à un examen de la politique de recouvrement des coûts. Or, il y a eu jusqu'ici très peu de développements sous ce rapport et, fait assez troublant, les ministères continuent de projeter, selon le cas, d'établir un programme de recouvrement des coûts ou d'étendre celui qui est en place.

Il est impératif que le gouvernement tienne compte du recouvrement des coûts dans le cadre de l'établissement du budget. Il faut, de l'avis de l'ACTS, suspendre tout nouveau programme de recouvrement des coûts, du moins jusqu'à ce que le Conseil du Trésor ait fait un examen poussé des programmes actuels et donné suite aux constatations qui en

Le CRTC a, d'autre part, annoncé par avis public avoir l'intention de revoir le régime actuel des paiements de contribution. Cette question est d'une importance critique, car certains intéressés avancent que toutes les entreprises de télécommunications devraient verser des paiements de contribution proportionnels à leurs revenus, de même qu'une taxe semblable pour financer la prestation des services dans les régions où le coût de prestation est élevé, typiquement les collectivités rurales et éloignées.

Ce genre d'obligation réglementaire semble gagner la faveur de tous les niveaux de l'administration publique. Ainsi, on constate un mouvement croissant des administrations provinciales et municipales vers de nouvelles formes d'obligations, principalement par le truchement de mesures législatives visant la prudence au volant et d'exigences relatives de taxes sur les recettes brutes et de frais d'accès aux entreprises. Ces mesures sont toutes des exemples de la façon dont les divers ordres de gouvernement cherchent à obtenir juste une petite part des recettes de l'industrie pour des motifs valables.

Toutefois, cette nouvelle orientation de la réglementation et de l'imposition ne tient pas compte des engagements déjà exigés des télécommunicateurs sans fil au chapitre des droits de licence et de la recherche-développement ni des immobilisations que leur imposent leurs engagements à l'égard de l'implantation de réseaux ni de leurs investissements volontaires dans des programmes comme la campagne invitant à la prudence au volant, à laquelle participe toute l'industrie.

Aujourd'hui, les télécommunicateurs sans fil déboursent presque autant en impôts, taxes et autres droits qu'ils ne le font globalement pour rémunérer leurs employés.

L'industrie du sans-fil fait tout en son pouvoir pour apporter les tout derniers produits et services au consommateur canadien à prix concurrentiel. Sur le marché d'aujourd'hui, où la concurrence est très vive et la marge bénéficiaire on ne peut plus mince, toute obligation réglementaire additionnelle contraint l'entreprise soit à réduire ses frais, soit à ralentissement au niveau de l'implantation des services ou une réduction des régions desservies; et, dans la conjoncture actuelle, il est impossible de baisser le rendement :

mieux soutenir la concurrence dans une économie du savoir axée sur le marché mondial.

Nous appuyons la mise en œuvre rapide du plan de réduction des impôts mentionné dans le discours du Trône. Nous exhortons en outre le gouvernement à veiller à ce que le recouvrement des coûts ni la perception de droits divers au moment de formuler son plan. Le thème de l'allègement des impôts à mesure que les finances du pays s'améliorent doit s'appliquer également au niveau ministériel : il devrait y avoir suspension de tout nouveau programme de recouvrement des coûts, du moins jusqu'à ce que le Conseil du Trésor ait fait un examen poussé des programmes actuels et donné suite aux constatations qui en résulteront.

Accès à une main-d'œuvre instruite et hautement qualifiée

Il serait peut-être utile de réfléchir sur certains énoncés du discours du Trône quant à l'importance des compétences et du savoir au XXI^e siècle. L'ACTS partage l'avis du gouvernement qu'une main-d'œuvre qualifiée et la capacité d'innover continuellement seront les pierres d'assise du succès de notre économie dans l'avenir. L'accès à une main-d'œuvre qualifiée et compétente est essentielle à la réussite de l'industrie du sans-fil.

Les télécommunicateurs sans fil emploient plus de 13 000 Canadiens, et les fournisseurs des produits et services qu'ils utilisent procurent de l'emploi à 12 000 autres personnes. La grande majorité de ces 25 000 postes exigent un personnel hautement qualifié.

En fait, la demande de travailleurs qualifiés au Canada est si forte qu'elle a commencé à influencer le programme d'études des écoles secondaires. Malgré cela, la pénurie de travailleurs qualifiés se fait sentir non seulement dans l'industrie des télécommunications sans fil, mais dans tous les secteurs de haute technicité de l'économie.

L'industrie du sans-fil essaie, par divers moyens, de remédier à la pénurie chronique de travailleurs qualifiés sortant des universités.

En 1996, un centre des télécommunications sans fil a été mis sur pied à Waterloo, grâce à un don d'un million de dollars sur cinq ans consenti par Communications Ericsson Canada. Ce centre a pour mission d'offrir un programme de recherches poussées dans le domaine des télécommunications sans fil et de la mise en réseaux pour les étudiants des cycles supérieurs et de former du personnel de recherche pour répondre à la demande engendrée par la croissance rapide de l'industrie du sans-fil.

Plus récemment, à Montréal, quinze bailleurs de fonds du secteur privé et quatre établissements d'enseignement ont créé l'Institut international des télécoms, afin d'offrir des programmes de formation axés sur les techniques de pointe. Les entreprises fondatrices fourniront 60 % des 12 millions de dollars requis pour établir l'Institut, qui a ouvert ses portes en septembre.

Semblable au programme de recherches spécialisées de l'Université de Waterloo, le programme de génie en télécommunications maintenant offert à l'Université Carleton a été créé en réponse à la demande, pour former les concepteurs des systèmes convergents et intégrés qui seront en usage au XXI^e siècle. La première génération d'ingénieurs en télécommunications finira ses études en 2002. Les futurs ingénieurs étudient, dans le cadre d'un même programme, les systèmes de transmission par fil, par ondes radioélectriques et par fibre optique, de même que la conception de réseaux de transmission de la voix, d'images et de données, les protocoles régissant la transmission de données, l'analyse du trafic et la théorie des lignes de transmission.

Le Telecommunications Learning Institute (TLI), actif depuis janvier 1998 à Toronto, est un autre exemple de la participation de l'industrie à la formation des travailleurs de demain. Mis sur pied avec l'aide financière et le concours direct de l'industrie, cet organisme, qui n'a pas son pareil au Canada, offre plus de 300 cours centrés sur cinq domaines : les télécommunications sans fil, le service à la clientèle, la gestion du rendement, les télécommunications à large bande et l'exploitation de centres d'appels.

L'exemple le plus récent des projets de l'industrie dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre est sans doute le laboratoire de télécommunications de pointe établi à l'Université Carleton en octobre. Aménagé avec l'assistance de Texas Instruments et de Nortel Networks, ce laboratoire de traitement de signaux numériques d'élite, le premier du genre au Canada, offre aux étudiants, à la Faculté et à l'industrie l'occasion de collaborer à la mise au point de nouvelles techniques de télécommunications sans fil, de transmission de données à grande vitesse et de transmission de la voix par protocole Internet.

Les projets susmentionnés nous semblent bien concorder avec l'importance accordée dans le discours du Trône à l'établissement de partenariats visant à promouvoir l'apprentissage et l'acquisition de compétences en prévision des défis à relever au XXI^e siècle.

L'industrie continuera d'essayer, par divers moyens, de remédier à la pénurie de s secteurs de haute technicité. Cependant, l'ACTS croit que le gouvernement doit, lui aussi, continuer de promouvoir la création d'une main-d'œuvre plus instruite et hautement qualifiée. Sous ce rapport, il faut applaudir à des mesures telle l'augmentation des fonds affectés aux conseils fédéraux subventionnant la recherche dans les universités. L'Association trouve encourageante l'intention déclarée du gouvernement de continuer à s'attaquer au problème de la pénurie de travailleurs Canada et à soutenir les mesures prises par l'industrie dans ce domaine.

Moyens de garder la main-d'œuvre qualifiée formée au Canada

La difficulté qu'éprouvent certaines entreprises de télécommunications sans fil et d'autres entreprises de haute technicité à garder leurs spécialistes est manifestement un corollaire de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Au moins un membre de l'ACTS a déclaré ouvertement que près du tiers des travailleurs délaissant l'industrie le font pour -Unis. Les fournisseurs de l'industrie, qui appartiennent à des secteurs de haute technicité, connaissent des difficultés semblables.

Plus précisément, les travailleurs du secteur des télécommunications sans fil qui quittent le Canada sont des ingénieurs spécialisés dans les domaines de la commutation, des *Internet*, de même que des spécialistes du développement de produits ayant des compétences en ingénierie et en marketing. La perte de travailleurs ayant ce genre de compétences entame gravement la capacité de l'industrie canadienne de sortir de nouveaux produits et services.

La demande de spécialistes de l'Information s'accroît partout dans le monde, et la concurrence que se livrent les intéressés pour attirer les gens de talent est fort intense, en particulier aux États-Unis, où les avantages financiers offerts sont considérables. Plus tôt cette année, le président du conseil de Nortel Networks, M. John Roth, a rapporté que près de la moitié des employés qui ont quitté Nortel Networks da cours du premier trimestre de 1999 ont immigré aux États-Unis et que le tiers d'entre eux avaient des «compétences rares» auxquelles on attache beaucoup de prix.

«Le taux d'imposition met la loyauté de certains de nos cerveaux les -t-il affirmé. Les gens dont nous avons besoin sont poussés à s'en aller. Ils touchent un salaire élevé et, malgré cela, ils font face à un écart énorme entre ce que leur talent et leurs compétences peuvent leur apporter au Canada et ce qu'ils peuvent obtenir ailleurs.»[TRADUCTION]

M. Roth a cité l'exemple de l'ingénieur spécialisé qui touche en Ontario 140 000 \$CAN et dont le salaire net s'établit à 83 000 \$CAN après impôt, tandis que son collègue du Texas, qui reçoit un salaire équivalent de 94 000 \$US, jouit d'un salaire net de 72 000 \$US, soit environ 108 000 \$CAN. «C'est comme d'obtenir une augmentation de salaire de 25 000 \$CAN — et de 30 % de son pouvoir d'achat — tout simplement en passant de l'autre côté de la frontière, a-t-il souligné. Et ça n'a rien à voir avec la rémunération : c'est l'impôt qui fait toute la différence.» [TRADUCTION]

L'«exode des cerveaux» est une préoccupation très réelle pour l'industrie du sans-fil. Bien que les entreprises canadiennes fassent tout en leur pouvoir pour offrir des conditions de travail favorables, il est extrêmement difficile d'attirer et de garder des

Le gouvernement peut, à notre avis, aider énormément à résoudre ce problème, et nous sommes heureux de constater qu'il entend aborder la question dans le cadre du plan de réduction des impôts qu'il envisage. La difficulté à garder des employés qualifiés au Canada est en bonne partie attribuable à l'impôt élevé. Il faut trouver un moyen d'abaisser articuliers, afin de nous assurer de conserver nos spécialistes.

Conclusion

l'information qui gagnent moins et peuvent amasser un avoir beaucoup moindre que leurs homologues des autres centres de haute technicité.

Nous remercions le Comité de nous avoir donné l'occasion de lui faire part de notre point de vue.